

Comment servir.

LE DÉPUTÉ

---

« *Non Serviam* » ! « Servir » ! Admirable antithèse !

Deux mots d'ordre, deux écoles, deux armées.

Le premier, c'est le cri de révolte de Lucifer, oubliant dans son orgueil qu'il n'avait rien qu'il n'eût reçu, et refusant d'obéir à Celui qui lui avait tout donné.

L'autre, c'est la devise, la constitution, la loi de Celui qui, étant Dieu, a voulu se faire homme et le serviteur de tous.

Dès le commencement, l'archange révolté entraînait à sa suite le tiers des esprits célestes. Depuis, il séduit par ses artifices des légions d'hommes; il les éblouit, il les trompe, il les aveugle, par l'orgueil ou l'erreur, la passion ou l'intérêt.

Au moment de consommer son sacrifice, l'Homme-Dieu voulut résumer en une suprême leçon l'ensemble de ses enseignements; il voulut servir. Dans un acte d'humilité héroïque, il s'abaissa jusqu'à laver les pieds de ses apôtres. Et se relevant, il leur dit : « Que celui qui est le plus grand parmi vous soit comme le moindre, et celui qui a la préséance comme celui qui sert. Moi, je me suis fait au milieu de vous le serviteur de tous... Je vous ai donné l'exemple, afin que comme je vous ai fait, vous fassiez aussi vous-mêmes ».

Et la doctrine chrétienne enseigne au petit enfant et au puissant monarque : « Dieu vous a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer et le servir »; et cette autre vérité : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît ».

Les hommes sont divisés en deux camps : le premier comprend l'armée innombrable des victimes du révolté; dans leur orgueil, ils veulent la richesse, les jouissances, la gloire humaine, la puissance. Dans l'autre est l'armée beaucoup plus petite de ceux qui, espérant en une vie meilleure la récompense ultime de leurs bonnes œuvres, cherchent ici-bas à perfectionner leur âme et à faire le bien.

C'est à s'engager dans ce dernier camp que l'*Action française* invite tout homme de bonne volonté. Quelle que soit sa profession, son art ou métier, il y a sa place marquée, s'il veut servir.

L'agriculteur, l'instituteur, le professionnel, l'artiste, l'étudiant ont déjà reçu un vibrant appel.

Voyons aujourd'hui comment peut et doit servir « le Député canadien-français ».

\* \* \*

Bossuet disait un jour au Dauphin : « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. Si l'expérience leur est nécessaire pour acquérir la prudence qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de joindre aux exemples des siècles passés les expériences qui se font tous les jours. Par le secours de l'histoire, ils forment leur jugement, sans rien hasarder, sur les événements passés ».

Deux siècles de civilisation moderne ont depuis détruit le pouvoir absolu, et changé la forme des régimes. Mais la vérité est immuable comme l'autorité : toutes deux viennent de Dieu.

Le conseil de Bossuet s'adresse aujourd'hui, avec le même à-propos, aux gouvernements démocratiques et aux députés, à qui sont dévolus en partage les prérogatives et les devoirs des princes d'alors.

Je tiens donc qu'un député ne peut donner la pleine mesure des services qu'il doit à la nation, s'il ignore les leçons de l'histoire, et surtout celle de son pays.

Le Canadien français serait indigne de son glorieux patrimoine, s'il négligeait de s'instruire des gestes épiques de sa longue lignée d'aïeux. Il est essentiel qu'il apprenne d'eux « que la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines; que les empires se succèdent les uns aux autres, mais que la religion, dans ses différents états, se soutient également depuis le commencement du monde ».<sup>1</sup>

Leurs expériences lui enseigneront que l'état social est nécessaire à l'homme; que partant, la société civile est naturelle, voulue de Dieu, et instituée par lui comme par son premier auteur; que ce qui donne à la société son unité et comme sa forme, ce qui fait d'une multitude en désordre et désagrégée, un corps compact et vivant, c'est l'autorité; en conséquence, que l'autorité sans laquelle il n'est pas de société remonte à Dieu comme à sa première source; qu'elle procède de lui comme tout ordre, toute vérité, toute justice, toute beauté; que sans doute, suivant la forme de gouvernement adoptée, le peuple, en certains cas, désigne le dépositaire de l'autorité; mais que le pouvoir qui vient de Dieu est plus grand que le peuple, alors même qu'il passe par le peuple.

Enfin l'histoire de ses origines lui fera voir que nulle forme de gouvernement n'est imposée par le droit naturel,

<sup>1</sup> Bossuet.

puisqu'il n'en est aucune dont on ne puisse se servir ou abuser; que le régime le plus désirable pour un peuple est celui qui répond le mieux à ses mœurs, à ses traditions, à ses légitimes aspirations, à ses besoins actuels, à son état de civilisation et de culture.

\* \* \*

Nulla race n'est plus noble que celle dont nous sommes:

« Les celtes l'ont engendrée; elle tient d'eux le sang, le physique et le tempérament. Les Romains l'ont civilisée; elle tient d'eux les lettres, les arts, la culture, les éléments de son droit social. Les Francs l'ont conquise; elle tient d'eux le régime politique, l'organisation militaire, la loi et la coutume. Enfin du Christianisme, qui seul fait les nations viables, elle tient la moralité, l'émancipation de l'erreur et de la matière, la libre possession du corps et de l'âme, l'idée d'honneur, de charité et d'égalité ». (LECOY DE LA MARCHE).

Oh ! Son histoire, que le député canadien-français veuille bien la méditer !

Elle lui rappellera avec fierté qu'il descend des saints et des héros qui ont glorifié la France—à travers les siècles, sur les rives de la Seine ou sur les bords du Saint-Laurent, et lui fera comprendre la juste valeur du précieux héritage qui lui fut gagné par une prodigieuse vaillance et de gigantesques travaux.

Veut-il des apôtres et des martyrs ? elle lui nomme Martial, Denis, Saturnin, Rémi, Martin, Hilaire, Bernard, Brébeuf, Lalemant, Jogues, de Noue, Bressani, Massé.

Veut-il de ces humbles bienfaiteurs du peuple, constructeurs d'église, dépositaires de la science et de la foi, artisans et artistes ? Revivez, moines d'occident, Bénédic-

tins, Trappistes, Chartreux, Récollets, Jésuites, avec vos austères vertus et votre éclatant héroïsme.

Veut-il de nobles et saintes femmes ? Voici Geneviève, Clotilde, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Madeleine de Verchères, les Judiths et les Esthers de la loi nouvelle.

Veut-il de grands capitaines et de grands rois ? Il a Clovis, Charles Martel, Charlemagne, Roland, du Guesclin, Bayard, Bouillon, Philippe-Auguste, Saint-Louis, Henri IV, Louis XIV, Condé, Turenne, Vauban, Villars, Dollard, Frontenac, Montcalm, Lévis, Brouillart, Bougainville, de Salaberry, nobles barons et preux chevaliers écrivant l'histoire avec leur framée victorieuse, à coups d'estoc et de taille, ou par la bouche de leurs canons, et illustrant la France ancienne et la nouvelle, sous l'armure ou sous la dentelle, par leurs vertus romaines et leur esprit gaulois.

Il y a encore tous ces héros de la religion et de la patrie, venus sur cette terre d'Amérique pour y faire germer le Christianisme et la civilisation, qui arrosèrent de leurs sueurs et de leur sang la semence féconde qu'ils y avaient déposée, avec un zèle si ardent et un si pieux enthousiasme.

Il a enfin son admirable clergé, qui, aux heures sombres de son histoire, se constitua son éducateur et son guide, et qui maintenant encore, non seulement offre pour lui, chaque jour, en dix mille endroits de son territoire, l'hostie réparatrice et suppliante, mais continue de se consacrer à lui avec une charité toute sacerdotale.

S'il était donné à Champlain ou à l'un de ses hardis compagnons de surgir tout à coup, « quel prodigieux changement s'offrirait à sa vue ! Il verrait le Canada jouissant des douceurs de la paix et de la civilisation. Il verrait sa pauvre petite colonie devenue un pays plein d'avenir.

« Il verrait cette poignée de colons français, exposée à tous  
 « les périls, devenue une nation capable de faire respecter  
 « ses droits. Il verrait le rêve de sa vie réalisé : l'évân-  
 « gile connu et pratiqué; la religion florissante; la patrie  
 « marchant à grands pas dans la voie du véritable progrès.  
 « Il verrait enfin d'un bout à l'autre du pays la croix triom-  
 « phante couronner le front de nos églises, de nos chapelles  
 « et de nos institutions de charité, sur les deux rives du  
 « Saint-Laurent.

« Ce miracle, à quoi le devons-nous? Ah! je ne  
 « crains pas de le dire hautement : nous le devons aux souf-  
 « frances, aux pénibles travaux, à la vie et à la mort des  
 « missionnaires et des martyrs de la foi au Canada.

« Depuis le moment où Jacques-Cartier abordant nos  
 « rivages, prit possession du sol, au nom du roi de France, en  
 « y plantant une croix, le Canada français a grandi dans les  
 « épreuves. Ce sont les épreuves qui ont fait de nous un  
 « peuple fort, et qui nous ont permis de triompher des obs-  
 « tacles sans nombre semés sur notre route. Soyons donc  
 « les fils dévoués de la religion et de la patrie, ne leur mar-  
 « chandons pas nos travaux, nos efforts, le fruit de notre  
 « intelligence ou de notre industrie, la sueur de nos fronts  
 « et le sang de nos veines. C'est ainsi que nous continue-  
 « rons de grandir et que nous conquerrons un rang de plus  
 « en plus élevé parmi les peuples glorieux, prospères et  
 « respectés. » (Thomas CHAPUIS).

Histoire étincelante de ma patrie, voilà ta lumineuse  
 leçon ! Député canadien-français, sois d'abord fidèle à ton  
 immortelle devise : « Je me souviens » !

\* \* \*

La mission du député, c'est d'agir. On appelle  
 « actes » ses décisions, et « statuts » le recueil qui les con-

tient. Il ne lui suffit pas, pour utilement servir le peuple qui lui demande des lois, de connaître ses traditions et son passé, il lui faut encore bien pénétrer les exigences de l'heure, s'il veut y pourvoir par une saine législation.

Devant sa faiblesse, sa tâche immense, tant d'affaires complexes, son premier mouvement sera sans doute de s'écrier avec Salomon : « O Seigneur, vous avez usé d'une grande miséricorde envers mes pères. Moi, je suis un jeune homme qui ne sait pas entrer ni sortir. Donnez donc à votre serviteur la sagesse et l'intelligence, et un cœur docile, afin qu'il puisse juger et gouverner votre peuple, et discerner entre le bien et le mal. (III, Reg. III, 6-7-9)

Puisse-t-il redire dans la suite avec ce sage roi : « Je désirais le bon sens et il m'a été donné; j'ai évoqué l'esprit de sagesse et il est venu sur moi, je l'ai mis devant moi comme un flambeau, parce que sa lumière ne s'éteint jamais. (Sap. VII, 7-8 et sq.).

Aux enseignements de la sagesse, le député doit joindre une science profonde des hommes et des choses, et surtout des immortels principes qui font du droit véritable la science de vivre honnêtement, « scientia honeste vivendi ».

Il doit se familiariser avec l'économie juridique, les principes fondamentaux de la constitution, ses privilèges et ses garanties, l'ensemble de notre législation publique et privée, administrative et pénale.

Peut-il se permettre d'ignorer le droit des gens, le droit international, public et privé? Comment pourrait-il alors régler nos relations extérieures, connaître, défendre et faire triompher nos légitimes revendications?

Aucun champ de l'activité humaine ne reste étranger à ses lois; il lui faut donc posséder l'économie politique qui est la science de la production, de la distribution et de la consommation; elle comprend l'économie industrielle et

agricole, base de la prospérité nationale, et l'économie financière qui règle les moyens d'échange et la mesure des valeurs.

Toutes ces choses sont à la science du bon gouvernement ce que le petit catéchisme est à la doctrine chrétienne et les mathématiques au génie civil. Ce serait une spéculation oiseuse que de tenter de faire ici un traité politique.

Le député canadien-français trouvera dans la vie et les œuvres de ses devanciers au parlement canadien, de nobles exemples à imiter. Qu'il se rappelle leurs luttes pathétiques, leur patriotisme pur et éclairé, leur indomptable énergie, leur désintéressement souvent héroïque. Qu'il imite les Bédard, les Panet, les Taschereau, les Blanchet, les Viger, les Papineau, les Nelson, les Lafontaine, les Cartier — pour ne nommer que ceux dont le recul des temps nous permet de juger l'œuvre avec impartialité —, pilotes habiles, chefs intrépides dont le courage nous a gagné petit à petit les libertés politiques et les franchises électorales dont nous jouissons aujourd'hui.

Si parfois il manque de lumière ou d'inspiration, qu'il s'arrête un instant et qu'il jette un regard rétrospectif. Il verra que depuis 1755, la nationalité canadienne-française a subi les pires assauts et que, seule pour se défendre, elle a résisté victorieusement à ses ennemis, inébranlablement fidèle à la foi, à la langue et aux traditions de ses fondateurs.

Député canadien-français, entends ce cri sorti de l'âme populaire, admirable résumé de ses éternelles revendications : « Notre religion, notre langue et nos lois ».

\* \* \*

Le député canadien doit être pour son peuple, non seulement un législateur, un gardien fidèle, mais un guide.



Mieux placé que ses compatriotes pour découvrir les courants d'opinions, les intérêts et les forces en jeux, c'est à lui à donner la bonne orientation aux aspirations populaires.

Ici encore il serait téméraire de vouloir tracer un programme définitif.

Mais à travers les méandres des exigences politiques, il est deux points de repère qu'il n'est jamais permis de perdre de vue : La langue et la foi.

Nos pères nous les ont transmises intactes, après les avoir défendues pendant plus d'un siècle, au prix de sacrifices toujours très durs et parfois sanglants. Ce sont les anges tutélaires de la race dont elles symbolisent les deux qualités maîtresses : Le patriotisme et la piété.

Elles sont encore les emblèmes de ces deux institutions si essentielles à l'homme que sans elles il ne saurait atteindre ni sa fin prochaine ni sa fin ultime : La patrie et la religion.

Depuis trois siècles, sur les bords du Saint-Laurent, ces deux admirables sœurs se rendent chaque jour de mutuels services et s'entr'aident pour garder inaltérables, à travers toutes les vicissitudes, l'âme et le caractère de la nation.

Nous devons aux générations futures de les leur transmettre pures de toute atteinte.

Député canadien-français, c'est encore dans un refrain populaire que je trouve ce dernier conseil que je t'adresse comme programme d'avenir : « Catholique et français toujours ».

Thomas VIEN,  
député de Lotbinière.

## HOMMAGE A MGR CHIASSON

---

Le Souverain-Pontife qui a tant à cœur le triomphe de la charité dans le monde vient de donner une nouvelle preuve de sa bienveillance pour notre pays, dans lequel il désire voir se fonder sur des bases solides l'union catholique canadienne. Déjà il a posé dans deux documents, que notre théologien national a commentés avec sa maîtrise incontestée, les principes généraux qui doivent aider à la solution religieuse de nos problèmes de langue et de nationalité. Ce n'est pas en vain que Mgr Pâquet nous demandait « d'avoir pleine confiance dans la parole du Pape et dans son esprit de justice ». La réalisation si légitime des désirs de nos frères d'Acadie, qui forment les sept huitièmes de la population du diocèse de Chatham, nous démontre une fois de plus que l'on n'espère jamais en vain, quand il s'agit de l'Église du Christ.

Mgr Patrice-Alexandre Chiasson, évêque de Lydda, et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, vient d'être nommé au siège épiscopal de Chatham, pour succéder à sa Grandeur Mgr Barry. *L'Action française*, tout en réitérant au Souverain-Pontife l'expression de ses hommages respectueux et de sa vive reconnaissance, dépose aux pieds du nouvel Élu ses chaleureuses félicitations et l'assurance de son dévouement le plus entier. C'est, au surplus, une dette que nous avons contractée envers Sa Grandeur Mgr Chiasson qui ne nous a pas ménagé ses sympathies dans le passé. Aussi bien nous lui souhaitons une longue et fructueuse carrière au milieu des siens, qui par une « revanche de l'histoire », se sont reconstitués et se maintiennent sur cette

terre de leurs aïeux, où ils avaient été déracinés et semés à tous les vents.

Il n'est pas banal ce tableau de la survivance acadienne, où l'on voit au premier plan deux évêques de leur race—de la nôtre—recueillant l'héritage accumulé des âmes des ancêtres pour conserver au Canada tout entier une réserve si grande d'énergie française et une brillante efflorescence de vie catholique.

Remercions l'Auteur de tout don pour ce grand bienfait. La race acadienne, dans les secrets desseins de la divine Providence, a été martyre. Elle est maintenant à l'honneur pour aider à l'accomplissement des gestes de Dieu, sur cette terre d'Amérique.

Ad multos annos !

Abbé Philippe PERRIER.

*Lire dans la prochaine livraison, la fin de l'article de l'abbé Paradis, et un article d'Henri d'Arles sur sa prochaine série de conférences.*

## SI LA CONFÉDÉRATION DISPARAISSAIT...

Un choc est possible entre les deux grandes races anglaise et française, qui se partagent le Canada, choc plus à craindre encore que les dangers que nous font courir les grèves et même le Bolchévisme.

C'est l'opinion émise récemment par le professeur J.-D. Logan, de la Nouvelle-Écosse, dans un cours qu'il donnait aux étudiants d'*Acadia University*. Choc, pour vous-nous ajouter, autrement brutal que celui que nous a décrit William H. Moore, dans son livre *The Clash*.

Nous souffrons d'un malaise indéfinissable, qui grandit chaque jour et finira par soumettre tous les citoyens réfractés à la plus rude épreuve qui ait encore été subie. Et par le mot « nous », il faut entendre les citoyens de la province de Québec et toute la population de race latine qui habite le Canada, soit trois millions d'âmes, un large tiers de la population.

Malaise, avons-nous écrit, mais beaucoup, s'ils veulent gratter le fond de leur âme et de leur pensée, y verront, en train de germer, un ferment de mépris, de haine et de colère. Les compliments mielleux apaiseront pour un temps la colère populaire à la façon de l'huile que les navigateurs d'autrefois jetaient en pâture aux flots courroucés; mais, au fond, la blessure reste, saignante et vive.

Quel régime subissent, depuis près de trois ans, trois millions de citoyens de langue française? Le régime de ceux qui n'ont qu'à payer des taxes et à se taire. Et ceux-là, répétons-le, forment plus d'un tiers de la population canadienne. Au Congrès de la Paix, aucun délégué de

langue française, dans la représentation canadienne. Dans les multiples comités d'étude ou dans les nombreuses délégations expédiées à l'étranger, en France, en Angleterre, aux États-Unis ou ailleurs, mépris et ignorance systématiques de tout ce qui est français ou de mentalité française.

Le peuple qui endure toutes ces avanies et tous ces coups de bottes et se laisse patiemment bafouer est mûr pour l'esclavage ou l'assimilation. Esclavage des groupes populaires, des travailleurs qui peinent tout le jour et bouclent à grand'peine leur budget. Et ces groupes populaires, sauf de rares exceptions, s'en vont chercher secours auprès d'associations déjà établies aux États-Unis ou ramifiées à une internationale quelconque, dans laquelle ils deviennent une infime minorité. Et nous voilà en marche vers une rapide assimilation où, malheureusement, un trop grand nombre dans la classe dirigeante ou prétendue telle, se sentiraient glisser avec plaisir.

Voilà où nous en sommes après cinquante ans de Confédération.

Est-ce à la Confédération elle-même qu'il faut attribuer la situation actuelle? L'outil est-il déjà usé, ou bien sont-ce les ouvriers qui sont devenus inhabiles?

Jetons rapidement les yeux sur l'histoire de notre cher pays, imparfaitement apprise et trop vite oubliée, et voyons quel esprit animait les Pères de la Confédération.

Avant la conquête, en 1763, le Canada n'était peuplé que de Français. Les rivalités d'alors étaient donc entre gens du même sang et de la même langue. Mais après le traité de Paris, qui fit de notre patrie l'un des beaux joyaux de la Couronne britannique, nos pères durent subir le sort des vaincus. Les anglo-saxons se dirigèrent vers nos plaines et nos rives, et après la Révolution américaine, la population du Canada s'enrichit de ces fameux loyalistes au

nombre d'environ 25,000, les fauteurs de discorde de toujours, gens qui ne purent s'accommoder d'un régime de liberté et préférèrent rester des coloniaux britanniques.

La majorité était alors française; la minorité cependant, race supérieure, accapara tous les postes importants de la colonie, et poussa même le cynisme jusqu'à installer sur le banc du juge en chef dans la province un repris de justice. Mais c'étaient les vainqueurs en pays conquis. Nos compatriotes durent souffrir toutes ces avanies.

Pour y mettre un terme, le Canada fut séparé en deux portions : le Bas-Canada, peuplé d'une majorité française et le Haut-Canada d'une majorité anglaise. Malgré tout, les querelles renaissaient toujours. Lord Durham vint nous voir et trouva que le seul bon remède à la situation c'était l'union des deux Canadas dans le but ouvertement déclaré d'assimiler les Canadiens français.

En 1763, la question s'agita de réunir sous un même gouvernement toutes les colonies qui restèrent à l'Angleterre après la Révolution américaine. Mais jusqu'en 1855, il n'y eut que des conversations, aucune tentative véritable. C'est alors que Cartier donna plus d'ampleur aux pourparlers en se joignant à Geo. Brown, à Alexandre Galt et à John MacDonald. En 1867, la Confédération était née.

Dans la distribution des portefeuilles, il fallut ménager la géographie, la race, la religion et les partis. Le premier gouvernement compta trois Canadiens de race française. Les Irlandais catholiques eurent leur représentant, ainsi que la minorité anglaise dans Québec.

Soit dit en passant, Ontario fut-il jamais aussi généreux envers la minorité française qui se chiffre à 300,000 âmes aujourd'hui ?

Enfin les partis furent représentés : il y eut six libéraux et six conservateurs; le treizième ministre, note l'historien,

fut Edward Kenny, de la Nouvelle-Écosse. Il avait déjà combattu alternativement sous les drapeaux bleu et rouge; c'était un treizième ministre idéal.

Cartier fut l'un des grands artisans de la Confédération; sans lui elle n'aurait jamais existé. Plusieurs de ses concitoyens regardaient le projet comme un piège d'infamie. Du côté anglais, voici l'opinion d'Alexander Galt, ministre des finances dans le premier gouvernement. Il écrivait en 1869 au gouverneur général, Lord Monck :

« I regard the confederation of the British North American Provinces as a measure which must ultimately lead to their separation from Great Britain. The present connection is undoubtedly an embarrassment to Great Britain in her relations to the United States and a source of uneasiness to the Dominion, owing to the insecurity which is felt to exist from the possibility of a rupture between the two nations. It cannot be the policy of England, and is certainly not the desire of the people here, to become annexed to the United States; but I believe the best, and indeed the only way to prevent this, is to teach the Canadian people to look forward to an independent existence as a nation in the future as desirable as possible. Unless such a spirit be cultivated, the idea will become engrained in the public mind, that failing the connection with Great Britain annexation must ensue. »

M. Galt énonce en toutes lettres que la destinée future du Canada doit être l'indépendance. Il n'y a d'autre alternative, d'après lui, que l'annexion.

Sommes-nous arrivés à cette nouvelle étape de notre vie comme nation, et la génération actuelle verra-t-elle cette nouvelle évolution? Nul ne peut prédire l'avenir. Toutefois l'on peut dire sans crainte de se tromper qu'un changement doit nécessairement s'opérer. La situation actuelle est assez tendue, et le deviendra tellement sous peu d'années, grâce aux charges qui s'accumulent sur les épaules du contribuable, que le moindre incident pourra déclencher le mécanisme qui fera du Canada une annexe des États-Unis,

ou le pays indépendant dont Alexander Galt parlait dans sa lettre de 1869; ou un Canada morcelé en deux parties : les provinces de l'Est, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard, d'un côté; de l'autre, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique. Puisque nous sommes sur le terrain des hypothèses, nous supposons qu'Ontario, bien que protectionniste, s'unirait aux provinces libre-échangistes de l'Ouest.

Les intérêts de la race française au Canada exigent que nous ne perdions pas de temps à étudier cette question si importante de notre avenir politique. Nous devons être prêts à tirer profit des événements qui se préparent.

Le Canada annexé ! Voilà une idée qui n'est pas neuve, puisqu'en 1774 et en 1775 l'invitation officielle était déjà faite aux Canadiens de secouer le joug anglais et de s'allier aux États-Unis. Les Canadiens de Québec n'avaient alors qu'un mot à dire et le sort en était jeté. Mais ce mot-là, ils ne le dirent pas. Ils restèrent fidèles à la foi jurée. En 1812, nouvelle preuve de leur fidélité à l'Angleterre, quand la jeune République américaine agitait sous leurs yeux le drapeau étoilé. Mais jamais il ne fut davantage parlé d'annexion aux États-Unis qu'à l'époque même où s'élabore le projet de confédération des provinces canadiennes. Quelques lignes d'une lettre de Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, nous permettront de nous en rendre compte :

« La grande majorité des députés regardaient ce projet de la Confédération, comme la seule planche de salut que la Providence offrait à notre nationalité, tandis que la minorité le repoussait de toutes ses forces, sans avoir toutefois de plan bien arrêté à mettre à la place, pour arracher le pays de l'impasse où il se trouvait. Un certain nombre des membres de cette minorité laissait entrevoir assez clairement, que l'annexion du Canada aux États-Unis était bien la condition indispensable au salut de notre nation. Quelques-uns auraient préféré laisser les choses comme elles étaient, ou amener tout au plus, quelques modi-



fications à la constitution qui n'auraient fait que reculer pour quelque temps la crise en l'aggravant. Pour tout homme tant soit peu observateur, il était évident qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était entre la Confédération et l'annexion, c'est-à-dire qu'il s'agissait de décider si le Canada allait se préparer à devenir un grand État prospère et libre, en marchant courageusement vers l'accomplissement des destinées que la Providence semble lui réserver; ou bien si renonçant à la vie de peuple libre et maître chez lui, il allait pour toujours enchaîner son avenir au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près l'âge d'un homme, et qui a déjà traversé plusieurs guerres et notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civiles dont les annales des nations fassent mention; guerre civile qui lui a dévoré plus d'un million de ses enfants, et creusé un abîme où se sont englouties pour des années ses richesses et sa prospérité. »

En 1920 comme en 1867, les Canadiens français sont encore le grand obstacle à toute tentative d'annexion. Le principal motif de leur répugnance a toujours été la crainte de perdre, une fois dans le grand moule américain, leur langue française, leur foi catholique et les droits particuliers reconnus par l'acte de Cession. On pourra nous dire aujourd'hui que ces motifs n'ont pas la même force qu'il y a un siècle. Et dans une certaine mesure, c'est juste. Mais aujourd'hui, comme autrefois, craignons qu'une fois tombés dans le grand tout américain, nous ne soyons encore plus mal partagés. Il nous faudrait entrer dans la confédération américaine avec les seuls droits que la loi reconnaît aux autres États, et la constitution américaine ne reconnaît officiellement qu'une langue, la langue anglaise et ne reconnaît aucune religion. Évidemment nos concitoyens de langue anglaise ne se sentent pas la même répulsion. La communauté de langue et de religion les rapproche instinctivement. La littérature américaine, les magazines, les journaux, les modes, les pièces de théâtre, le cinéma, les

millions des capitalistes, tout les imbibe un peu plus chaque jour de l'idée américaine.

Les Américains ont beau s'en défendre, ils y pensent souvent à l'annexion du Canada. N'est-ce pas le *New-York World* qui, il y a un an à peine, faisait dire au sénateur Edwards membre du Sénat Canadien, « qu'avant dix ans, l'annexion du Canada aux États-Unis serait un fait accompli ? »

En passant, notons qu'il y avait au Canada, le 27 juin 1918, environ 110,000 hommes âgés de plus de 16 ans, tous sujets américains, et aucune mention n'est faite de ceux qui ont été naturalisés durant ces dernières années. Des chiffres publiés dans le journal *La Défense*, de Windsor, numéro du 17 avril 1919, sont très éloquents sur ce sujet. De 1910 à 1914, au mois d'août, il est passé dans l'Ouest canadien plus d'un million et demi de sujets américains :

1910	208,794
1911	311,084
1912	354,237
1913	404,432
1914 (août)	384,873

C'est là une pacifique armée beaucoup plus puissante que celle des *Fenians*. Remarquons aussi comme les *Frenchies* de Québec semblent peu attirants pour les colons américains. Les touristes il est vrai, nous viennent voir dans la belle saison. C'est bien suffisant. Le Canada est notre seule patrie à nous : tâchons de nous le répéter chaque jour et nous n'aurons nulle envie de nous jeter dans les bras de l'Oncle Sam.

\* \* \*

— Sommes-nous mûrs pour l'Indépendance, cette indépendance future vers laquelle le peuple canadien devrait

tendre tous ses efforts comme le disait Alexander Galt, en 1869 dans sa lettre au Gouverneur Général. Disons oui pour un moment. Du coup, plusieurs problèmes se trouveraient résolus. Nous avons goûté, depuis trois ans surtout, tous les charmes que recèle le mot autonomie appliqué à une colonie britannique. Nous avons goûté au fameux principe « Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre, » et nous pouvons nous attendre, si nous demeurons colonie anglaise, à voir le tribut de chair et de sang devenir plus lourd à chaque guerre.

Le Canada indépendant veut dire une patrie pour laquelle les Canadiens seront joyeux de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, quand il s'agira de défendre son intégrité. Et les Canadiens de race française n'auront pour cela de leçon à recevoir de personne. Il leur suffira de se rappeler leurs ancêtres qui se battirent comme des lions pour la défense des fleurs de lys, et qui furent les premiers à se ranger sous la bannière anglaise quand il s'agit de repousser l'envahisseur, en 1812, ou simplement de se tenir prêts comme en 1764, 1775, 1790, 1793 et 1807. Chaque fois que les gouverneurs appelèrent les milices sous les armes pour la défense du sol, il ne fut pas nécessaire de faire patrouiller la province ni d'offrir des primes à la délation.

Un Canada indépendant veut dire un peu plus de conscience nationale chez nos gouvernants et la bouche un peu moins remplie des légendaires bienfaits que nous devons à l'Angleterre, pour nous servir d'une expression d'un excellent Anglais d'Ottawa, M. Ewart, auteur des *Kingdom Papers*. Cela veut dire que nous aurions un peu plus d'orgueil et de fierté; que tous les Canadiens, à quelque race qu'ils appartiennent, se sentiraient plus solidaires les uns des autres; que nous aurions en un mot l'ambition légitime et naturelle de ceux qui ouvrent négoce pour leur propre

compte. Les intérêts du Canada passeraient enfin avant ceux de l'Empire. Nous aurions notre représentation à l'étranger par nos consuls et nos agents de commerce, dont le devoir serait de surveiller les intérêts canadiens, jusque là confiés à un agent britannique, qui doit voir aux intérêts de l'Angleterre d'abord.

Mais la guerre nous a-t-elle laissés dans un état financier qui nous permette de nous « mettre en affaires » pour notre propre compte ? La crise économique, dont les grèves sont l'écho infaillible, ne va-t-elle pas accentuer le conflit entre l'Ouest et l'Est canadien ? Notre dette nationale, deux milliards, est telle qu'il faudra ajouter encore au tarif douanier qui fait le désespoir des cultivateurs de l'ouest. Ne voyons-nous pas là la menace d'une rupture entre l'Ouest et l'Est ?

Cette possibilité d'une rupture du lien de la Confédération nous amène tout naturellement à une dernière hypothèse : l'Union de Québec avec les provinces maritimes, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard, dont l'ensemble correspondrait au Canada oriental, dont Errol Bouchette nous parle dans son *Indépendance économique du Canada français*.

Gardons-nous bien de prétendre que c'est là que nous trouverons la solution de toutes nos difficultés, le remède à tous nos maux. D'ailleurs les provinces maritimes n'ont pas été consultées, et peut-être répondraient-elles : Non, tout court, à nos offres d'association.

Québec et les provinces maritimes ont ensemble une population de plus de trois millions. Le recensement de 1911 donne exactement 2,940,667 âmes, et personne ne serait surpris de lire au prochain recensement de 1921 une population de 3,300,000 habitants.

Le groupe français atteint le chiffre probable de 2,000,000, si l'on en juge d'après 1911, qui nous donne exactement 1,768,815 citoyens de race française, soit pour :

Québec.....	1,600,000
Nouveau-Brunswick.....	100,000
Nouvelle-Écosse.....	52,000
Ile du Prince-Édouard.....	15,000

Cette nouvelle confédération des provinces de l'est rapprocherait de nous nos frères acadiens que nous avons trop négligés et rendrait proportionnellement plus importante l'influence française dans ce coin de l'Amérique du Nord. Il resterait une minorité fort importante de 1,300,000 citoyens de langue anglaise mais de sentiment bien plus « canadien » que britannique. Et cette minorité puissante n'aurait aucune crainte à entretenir, advenant une alliance avec Québec ; les gens de l'est n'auront qu'à consulter la minorité anglaise de Québec pour savoir ce que les Canadiens entendent par le mot : *Liberté*.

Le capital anglais, qui a poussé dans Montréal des racines profondes, grâce au labeur et à l'épargne des Canadiens français, rugira et fera donner contre un pareil projet tous ses gros canons. Et c'est un secret de Polichinelle qu'il a des intelligences dans la citadelle française de Québec.

Une confédération des provinces orientales signifierait aussi l'abandon de nos compatriotes d'Ontario et de l'ouest. Avouons que c'est là le gros obstacle ; mais passons outre et soyons égoïstes pour l'instant.

La population anglaise des provinces maritimes est loin de montrer à l'égard de ses concitoyens de race française le fanatisme qui caractérise nos voisins d'Ontario.

Jamais les vents de l'est ne nous ont apporté les bordées d'injures que les vents d'ouest ne cessent de souffler sur

nous depuis 1867, par exemple. La population acadienne voit son effectif augmenter rapidement chaque année. Dans le parlement du Nouveau-Brunswick, elle compte douze représentants, et c'est un ministre acadien, M. Veniot, qui déclarait l'an dernier, en pleine chambre, que jamais les relations entre les deux races n'avaient été plus amicales. Dans l'île du Prince-Édouard, M. Arsenault, un Acadien, était premier ministre il y a à peine quelques mois. Partout nos compatriotes reprennent au soleil la place que la Providence leur avait réservée, et le grand dérangement de 1755, en retardant leur essor, n'a fait que rendre plus brillant le triomphe de la justice et du droit.

Les ressources naturelles du Canada oriental forment un tout complet. Le plus beau fleuve du monde, le Saint-Laurent, qui traverse tout Québec, arrose des plaines fertiles. Nous avons un débouché vers l'océan Atlantique, qui nous rend indépendants des chemins de fer américains, à qui les Canadiens de l'ouest paient chaque année un lourd tribut.

Les plaines immenses de l'Ungava recèlent des ressources inépuisables que nos colons n'ont pas encore entamées; nos lacs et nos rivières permettent la culture de tout ce qui peut pousser dans une terre fertile; nos forces hydrauliques, cette houille blanche dont Québec possède la plus forte proportion, soit 10,000,000 c.v., permettront à toutes les industries de s'installer et de nous débarrasser de l'emprise ontarienne. Nos mines encore à peine exploitées, nos forêts, nos pêcheries, notre agriculture resteront toujours la grande source de notre fortune et de notre puissance, si nos gouvernements provinciaux, sortant de leur léthargie, se décident enfin à adopter une politique vraiment nationale et ferment la porte à cette espèce de capitalistes étrangers qui, pour une bouchée de pain, acquièrent

chez nous des droits centenaires, taillent en plein drap dans nos réserves, font fortune aux dépens des générations futures, et se moquent de nous, une fois leurs goussets remplis.

L'île du Prince-Édouard, surnommée la Province-Jardin, possède un sol des plus fertiles, grâce aux engrais marins qui entourent l'île. De nombreux troupeaux y trouvent des pâturages abondants. La production des fruits augmente chaque jour d'importance. C'est notre Californie.

La Nouvelle-Écosse est encore mieux partagée. L'agriculture et les pêcheries rivalisent avec les mines de charbon et de fer. Ses jardins sont célèbres, grâce à la fameuse vallée d'Annapolis qui produit des pommes dont la réputation est mondiale.

Le Nouveau-Brunswick jouit des avantages de ses deux voisines et possède, en outre, des forêts inépuisables, qui fournissent le meilleur bois de commerce et abritent en même temps le gibier le plus varié.

Les événements se précipitent. Tôt ou tard, nous serons à la croisée des chemins. Il nous faudra faire un choix. Ne soyons pas pris au dépourvu, et dans ce but, rendons familières à nos esprits ces questions d'importance capitale. Relisons notre histoire; nous y trouverons des exemples admirables d'endurance et de tenacité. Préparons-nous en vue de l'indépendance future de notre patrie; en cela, nous suivrons les avis de Galt et de sir John MacDonald.

C'est sur le terrain économique qu'il va nous falloir lutter. Il nous faut admettre que sur ce point nous ne nous rendons pas justice à nous-mêmes. Nous devrions être aussi bien outillés en commerçants, en industriels et en financiers que nous le sommes en médecins, en notaires et en avocats. Et de ces derniers quelle surabondance !

Dans l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol nos compatriotes anglais ont pris l'avance sur nous, et l'ont gardée. Et cela s'explique assez aisément. Les colons anglais eurent de leur mère-patrie et chez les Américains tous les capitaux que la France ne nous fournit jamais et préféra risquer chez les Turcs. Aujourd'hui il y a progrès; les bases sont plus solides, et nous pouvons d'un bon élan reprendre le terrain perdu.

Prenons exemple sur nos concurrents. Ne nous contentons pas de dire : « Maudits Anglais », chaque fois qu'Ontario nous lance un caillou. Agissons. Rappelons-nous que l'industrie ontarienne trouve dans Québec des débouchés magnifiques. Ces gens de la province voisine nous maltraitent, mais ça ne les empêche pas d'empocher notre argent. Encaissons leurs injures, mais efforçons-nous aussi d'encaisser leurs dollars. C'est possible. Dans le seul mois d'avril 1918, avant que la prohibition ne fût en force dans Ontario, une seule maison canadienne-française de Montréal empochait plus d'un million sur la vente du « scotch » aux assoiffés de Toronto.

Organisons-nous. Utilisons nos ressources. Que nos millionnaires et nos gros bourgeois, au lieu de jeter des millions de piastres sur les champs de courses de Buffalo ou dans les puits de pétrole du Texas, souscrivent encore plus généreusement qu'ils ne l'ont fait à nos œuvres universitaires. Qu'ils donnent aux jeunes travailleurs l'occasion d'aller s'outiller à l'étranger. Que nos banquiers et nos financiers fassent donc un bon matin l'inventaire des ressources monétaires de leurs compatriotes. Ils s'apercevront que l'union dans la race n'existe guère dans ce domaine, et qu'apparemment les voûtes anglaises inspirent davantage confiance à nos gens. Peut-être trouveront-ils là matière à réflexion.



Si nous voulons remplir notre rôle dans la République future, préparons-nous dès maintenant. La moisson sera abondante. Dieu veuille que le Canada français puisse compter au moment propice sur des ouvriers expérimentés.

Émile BRUCHESI.

Montréal, août 1920.

NOS CONFÉRENCES

LA LITTÉRATURE CANADIENNE

NOS HISTORIENS

par Henri D'ARLES

Salle Saint-Sulpice, le deuxième jeudi de chaque mois, à partir de novembre (11 novembre, 9 décembre, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril).

Prix de la série : \$2.50, \$2.00, \$1.50. Tous les sièges sont réservés.

REMISE DE 50% AUX ABONNÉS EN RÈGLE POUR 1921 (abonnement ou réabonnement).

S'adresser à l'*Action française* pour les billets d'abonnés. Les autres billets seront en vente au temps et dans les dépôts indiqués par les journaux.

Faites de la propagande pour ces conférences.

## L'ECOLE QUÉBECQUOISE

---

Les amis de l'Université Laval mènent en sa faveur une campagne de souscription. Pareil événement n'a pas coutume d'intéresser la chronique littéraire. Les zélés de ces mouvements visent à de plus tangibles effets que ceux de l'art. Rendons justice pourtant aux propagateurs de *Aide à Laval*, ils y mettent de la discrétion et du goût. Peu de larges manchettes, pas de superlatifs de poids lourd, mais de courtes et substantielles données sur le passé, les aspirations et les besoins de la vénérable institution. C'est original. Et puis l'on évite les comparaisons irritantes, élégance suprême qu'il faut signaler pour l'encouragement des travailleurs. L'union des esprits semble s'achever à l'heure même où les centres d'activité, chez nous, se dédoublent plus absolument. Comme il convenait, c'est sur les sommets, dans le monde universitaire, que ces tendances pacifiques se sont d'abord dessinées : « Maintenant que l'on paraît mieux se comprendre, que les esprits se sont apaisés et que l'union s'est faite, il est désirable qu'on ne réveille pas la discorde endormie ». Ces lignes datent de 1903. L'abbé Camille Roy y fait allusion aux « multiples et quelquefois pénibles circonstances qui ont accompagné la fondation de la succursale » de Montréal, vers 1876.

Je ne résiste pas au plaisir d'appliquer au temps présent le tableau que traçait le même écrivain, lors du cinquantenaire de Laval, pour peindre l'époque où se fondait la succursale : « La vie de l'Université (Laval) va désormais se développer sur deux scènes différentes : à Montréal,

au milieu du bruit, des agitations d'une ville où fleurissent volontiers le commerce et l'industrie; à Québec, dans le calme et la sérénité dont s'enveloppe de plus en plus la cité maritime, dans la capitale orgueilleuse dont s'éloignent déjà les vaisseaux marchands et qui ose s'essayer à ne plus vivre que d'air et de lumière. Mais l'on sait qu'à travers tout le brouhaha de la commerçante Alexandrie, aussi bien que dans l'harmonieuse quiétude d'Athènes, les lettres et les sciences ont pu progresser, et que la vie intellectuelle s'accommode à la fois des paisibles solitudes et des tumultes de la vie moderne. C'est pourquoi sans doute, à Montréal comme à Québec, l'Université trouvera des éléments suffisants de prospérité.»<sup>1</sup>

Il me semble que voilà des choses bien vues et joliment bien dites. Elles fixent déjà les caractères de l'*École québécoise*. Car Québec est trop sagement régionaliste pour n'avoir pas ses nuances distinctives. Plus qu'à Montréal, survivent à Québec les hommes et les idées d'une autre génération. Je voudrais bien que ceci n'eût pas l'air de n'être qu'un blâme. Singulière destinée, tout de même, il fut un temps où l'on prêtait à Québec des tendances modernistes avant la lettre. Et voilà qu'on irait lui reprocher aujourd'hui de retarder ! Il n'y a pas à le nier, plus qu'à Montréal, l'on se plaît — d'autres diraient on s'attarde — aux études sereines, générales, «l'on plane et l'on disserte, comme de bons Athéniens, sous des platanes qui n'existent pas », me disait l'autre jour un homme d'esprit, dans un moment d'humeur. Et il ajoutait, sans aigreur toutefois : « Citoyens d'une ville où l'atmosphère a toujours été de haute pression politique, les québécois ont les mains libres moins que d'autres; ils s'interdisent les pro-

<sup>1</sup> L'Université Laval et les fêtes du cinquantenaire, par l'abbé C. Roy. Québec 1903.

blèmes qui brûlent; tous ils ont quelque peu un cerveau officiel, ce qui n'est point un cerveau de bravoure. » On l'aura deviné, cette irrévérencieuse charge est d'un montréaliste. Elle ajoute tout juste un peu de piquant au parallèle spirituellement ébauché par l'abbé C. Roy.

Tous, d'ailleurs, c'est beaucoup dire. Dira-t-on que la *Nouvelle-France*, naguère, dans ses articles *Erreurs et préjugés*, se soit interdit les problèmes brûlants? Je me demande si l'auteur en a touché beaucoup d'autres. Or, c'était un québécois fervent. Sans doute les remarques citées s'adressent plutôt au monde universitaire. Et de fait, sur le promontoire solennel, la courtoisie, à certains jours de réceptions princières, prend l'allure d'un religieux loyalisme qui peut laisser des traces dans les habitudes de penser. L'historien, le journaliste, l'orateur y gardent volontiers l'attitude et les préoccupations pacifiques des meetings de *bonne entente*. Québec est une citadelle de l'intérieur, où le canon tonne à blanc pour annoncer les heures ou saluer des frégates pavoisées. Ce n'est plus une forteresse de frontière. Au surplus, le Château a toujours été très près de la citadelle ornementale: d'où; pour chacun, le désir bien naturel de chercher dans son bon cœur, dans son imagination et parfois même dans l'histoire, des raisons profondes qui justifient toutes les déférences et qui alimentent les beaux discours officiels.

Ces aimables procédés ont assez bien servi la cause par le passé. Voyez plutôt: le Conseil législatif est devenu maussade, intraitable, et le gouverneur, atrabilaire. Sans tarder, on négocie poliment avec Downing Street par-dessus toutes ces têtes montées. Et Craig s'en va, et Prévost s'en vient. Allez donc nier la bonne volonté du pouvoir suprême! S'il y a des gens qui s'oublient au *Canadien*, le *Journal de Québec* les rappellera à l'ordre. A chaque crise de notre

histoire, de sages québécois s'emploieront à dissiper les vapeurs de nos satrapes, ou bien ils nous feront signe de cesser à temps nos violences patriotiques. C'est dans la tradition. Et cette sagesse héréditaire peut se défendre. Sans elle, eût-on obtenu, plus de trente ans avant Londres, la reconnaissance officielle de l'épiscopat à Québec? Elle n'est pas non plus étrangère au fait que l'Université Laval naissante a obtenu sa charte royale, quand Dublin se voyait encore refuser ce privilège. « A toutes les mémoires qui lui sont chères, écrit l'abbé C. Roy, l'Université unit toujours celle de Son Excellence Lord Elgin qui a si puissamment favorisé sa création ». De son côté, Mgr Pâquet écrivait dans l'*Action catholique* du 19 juin dernier : « Il faut rendre à l'autorité royale cette justice qu'elle sut seconder les vues des fondateurs, en leur donnant une charte où éclate la préoccupation d'assurer au sein de la nouvelle institution l'influence catholique dans tous les domaines ».

De tels succès diplomatiques peuvent impressionner de graves historiens. On en a vu ne pas se contenter de ces faits et remonter jusqu'avant 1775 pour trouver, dans les rapports de tous les juriconsultes, des monuments de générosité anglaise à l'égard de la colonie française. C'est un phénomène commun, sans doute, à toutes les littératures. Les soucis d'école y apparaissent dans des synthèses importantes, dans des généralisations ingénieuses. On applique instinctivement au passé l'esprit conciliant que toute une tradition, d'ailleurs respectable, a pu tolérer, et que ne combattent pas précisément vos préférences politiques de l'heure actuelle.

Au reste, exiger des professeurs d'université la fougue des patriotes militants, ce serait méconnaître le rôle de ces maîtres. A l'enseignement supérieur de poser les principes, d'éveiller les talents, d'émettre des idées générales que

d'autres embrasseront avec passion, pour en imposer le respect dans les situations concrètes de la vie politique ou sociale. Il faut du calme sur les hauteurs où s'élabore la pensée de l'élite. Si l'on a pu discuter certains jugements historiques, je ne sache pas qu'on attaque les doctrines et les principes des maîtres de l'Université Laval. <sup>1</sup>

Tout ceci aura l'air d'un plaidoyer. Je ne m'en défends pas. Il serait malheureux qu'on se mît à regarder d'un œil simplement respectueux l'Université-mère du Canada français. Dieu merci ! elle mérite autre chose que les égards dus à la vieillesse et à d'anciens états de service. Elle est en pleine jeunesse après cinquante ans de labeur fécond ; elle ne vit pas que de l'acquis ; elle a la claire vision des progrès possibles et cela lui fait sagement accepter les secours du dehors.

C'est un professeur de Laval qui traçait, dès 1903, la liste des desiderata de son Alma Mater. Les zéloteurs de l'*Aide à Laval* n'ont pas eu à chercher bien loin les arguments de leur campagne. On les trouve au complet dans la première partie du volume déjà cité. Je résume la conclusion de cette partie. L'abbé C. Roy constate que « notre pays commence à sortir de l'ombre où sont forcément réduites à vivre pendant longtemps les colonies ». Le monde lui trouve des airs d'autonomie « d'une nation indépendante ». Ce perfectionnement crée des besoins qui n'existaient pas en 1852. La connaissance du sol à coloniser, l'inventaire scientifique des ressources naturelles encore à capter, font regretter « que l'on en soit réduit à aller cher-

<sup>1</sup> L'autorité de Pothier a été et reste considérable chez nous. Ce jurisconsulte d'ancien régime a inspiré nos codificateurs. On le cite souvent devant nos tribunaux, paraît-il. Je doute que les professeurs de droit à l'Université Laval acceptent aujourd'hui sa doctrine sur les relations de l'Etat et de l'Eglise. Leurs devanciers se sont attiré là-dessus de terribles procès de tendances, on s'en souvient.

cher à l'étranger les hommes dont nous avons besoin pour diriger nos principales entreprises industrielles ». Mais l'auteur fait justement remarquer que ces études pratiques relèvent surtout de l'École polytechnique.

A l'Université « de donner plutôt un enseignement théorique, une culture scientifique très pénétrante et très désintéressée, une formation philosophique, littéraire et artistique, très ouverte, très sérieuse, et poussée aussi loin que possible ». Une université française doit surtout ce service à notre race et à sa mission en Amérique. Elle peut aider à l'étude des problèmes économiques; on ne devra pas pour autant exiger « qu'elle devienne une grande école industrielle ».

Dans quel sens faut-il qu'elle se développe « pour assurer aux étudiants une large et véritable culture supérieure ». Il faudrait qu'elle pût d'abord « assurer à ses professeurs un salaire qui leur permît de se livrer exclusivement à l'étude de la science qu'ils ont mission d'enseigner. A cette condition se développeront des spécialistes et une science originale qui serait le produit de l'esprit national ».

Nul ne s'étonnera que l'abbé C. Roy ait traité avec complaisance la question de la culture des lettres à l'Université : toutes ses propositions de 1903 sont à l'étude en 1920 où l'on veut donner suite à ses vœux. L'influence de l'Université sur nos lettres et sur nos écrivains n'a été qu'une influence indirecte, générale et peu décisive. Quelques cours publics ne sauraient faire davantage. Il lui faudrait « propager les bonnes méthodes du travail intellectuel... par un enseignement suffisamment complet des lettres ».

Il y a des difficultés dans ce projet. Peu d'étudiants d'abord, en ce pays, voudraient s'astreindre à un travail personnel considérable, sous une direction suivie. Mais ce

n'est jamais le grand nombre qui importe en cette affaire. Et puis, il est une façon pratique de considérer le problème de l'enseignement supérieur des lettres. Pourquoi ne pas « établir à la Faculté des arts de l'Université Laval une manière d'École normale supérieure, où l'on préparerait avec soin ceux qui se destinent au professorat dans l'enseignement secondaire »? Ces étudiants, séminaristes ou jeunes prêtres, y suivraient des cours variés, et se livreraient à de nombreux travaux personnels, sans lesquels il n'y a pas de formation sérieuse.

Évidemment, cette création entraînera l'organisation des cours supérieurs de sciences pour les futurs professeurs de sciences dans nos collèges. Et l'écrivain que nous analysons conclut : « Il suffit de lire les discours de fin d'année que l'*Annuaire* publie tous les ans, pour constater combien ces graves problèmes, que nous nous sommes permis de rappeler ici, préoccupent les directeurs de l'Université Laval ». Ils comprennent qu'elle « aurait besoin de puissants et généreux concours », et que le Séminaire de Québec, qui n'a cessé de verser des milliers de piastres pour soutenir l'œuvre universitaire, » ne peut suffire à toutes ces exigences nouvelles que réclame aujourd'hui notre état social ».

On le voit, si les maîtres de l'Université Laval ont l'œil sur son passé pour en retenir les très nobles traditions religieuses et patriotiques, s'ils entendent bien ne pas renoncer au dévouement qui lui a communiqué la vie, ils ont aussi en vue l'avenir et les progrès nécessaires. Ces lignes modestes veulent rendre service à l'entreprise de l'*Aide à Laval*, tout en indiquant au passage quelques-uns des traits caractéristiques de l'école québécoise. Au risque d'être un peu long, je ne puis passer sous silence le plai-



doyer doctrinal que l'on attendait de la plume de Mgr Pâquet, en faveur de l'Université Laval.

La chronique littéraire de l'*Action française* aurait dû, depuis longtemps, étudier le dernier volume des mélanges canadiens publié en 1919 par ce maître, sous le titre *Études et appréciations*. Qu'on le relise, c'est avoir profité que de savoir s'y plaire ! On y verra que l'auteur tient à l'école québécoise « pour la hauteur sereine de son esprit, pour les panoramas d'idées qu'il affectionne, — je cite l'ami de Montréal, qui ne sait pas que censurer — il s'affranchit de son milieu par le courage et la franche liberté de son œuvre, par son sens aigu de nos réalités contemporaines » : le *féminisme*, l'*écueil démocratique*, le *socialisme d'État*, le *préjugé sectaire*, *défauts et déformations*, etc.

Mais il nous faut choisir une tranche limitée dans son œuvre immense. Pour le moment, bornons-nous à recueillir la substance de ses articles sur l'*Oeuvre universitaire*. Écrits pour l'*Action catholique*, ils ont l'allure et la portée d'articles de revue sérieuse. C'est toujours par les sommets, en maître de la philosophie, que Mgr Pâquet traite une question, mais il analyse puissamment, et s'il éclaire les grandes routes de la pensée, il ne laisse dans l'ombre aucun des détails, aucun des faits sur lesquels se peut vérifier la valeur de toute haute abstraction. La série comprend six articles.

On y étudie d'abord l'*importance* de l'œuvre des universités catholiques comme celles de Montréal et de Québec : « Ce sont, tout ensemble, des foyers de science et des pépinières d'hommes ». Et la proposition se déroule avec ampleur en ses deux parties. L'histoire en main, l'auteur rappelle l'intérêt que l'Église donne toujours à ces foyers de science, parce qu'il importe, tout en propageant la foi au nom de l'autorité divine, d'en « montrer les singulières harmonies avec l'esprit de l'homme ».

L'Université catholique n'est pas la seule pépinière d'hommes : « des hommes de principes et d'influence peuvent sans doute surgir en dehors d'elle. Nous en avons d'illustres exemples au milieu de nous » Mais « lorsque les maîtres ont su s'élever à la hauteur de leur tâche, l'Université laisse dans la pensée et dans l'âme de ses élèves une empreinte... Il se crée dans le monde une élite, d'où partent les mots d'ordre qui rallient les forces et les exemples qui entraînent ».

L'importance de l'œuvre universitaire dit déjà quelle en doit être l'orientation religieuse : « En face des envahissements de l'athéisme si puissant dans certains pays, les avantages d'un organisme universitaire *foncièrement confessionnel*, ne sauraient être célébrés trop haut ». Car il n'est pas permis d'oublier que toutes les activités humaines, dans la famille, l'école ou la société, ont pour objectif suprême de consolider le royaume de Dieu dans les âmes. Aucune n'a le droit de s'affranchir de ces exigences de la fin dernière. Les lettres donc, comme les sciences, ont, avec la religion, des rapports nécessaires.

« L'Université catholique, par un enseignement littéraire haut et sûr, développe chez ses élèves les délicatesses du sens moral, en même temps qu'elle offre à leurs regards les intuitions pénétrantes de la foi. Elle ne sépare pas le culte du beau de la culture du vrai. »

Et les sciences ne répondront à leur vocation que si elles s'éclairent du double flambeau de la foi divine et de la philosophie. « Il n'y a pas deux philosophies, mais une seule, sortie des plus fortes têtes de l'antiquité païenne et de l'âge chrétien ». La scission de la science et de la métaphysique a causé dans le domaine juridique la pire des calamités : la négation des libertés les plus sacrées. Dans le

monde des sciences physiques, cette scission aboutirait au matérialisme, qui est proprement l'immoralité.

Ainsi orientée, l'œuvre universitaire devient une *influence sociale* dont nous devons souhaiter l'accroissement. L'heure presse, en effet, d'inculquer à l'élite la doctrine sans laquelle on ne saurait résoudre les problèmes aigus qui se posent dans la société moderne. D'effroyables erreurs dévoient l'opinion. L'œuvre de la pacification sociale requiert le concours harmonieux de l'Église, de l'État et des particuliers.

On comprend l'urgence d'un enseignement supérieur où les jeunes talents, sous la direction de maîtres compétents, s'éveilleront à leur vocation et s'outilleront pour la lutte. L'Université Laval n'a rien négligé par le passé à ce sujet. Mais elle aperçoit la nécessité de se doter d'une chaire spéciale de sociologie. On y apprendra moins la casuistique des questions sociales que les principes auxquels il faut toujours remonter : « Plus la lumière descend abondante sur le sol où l'on pose le pied, moins l'on risque de buter contre les obstacles ou de s'empêtrer dans les halliers ».

La pensée de l'auteur, selon son habitude, va se particularisant. L'œuvre universitaire se doit d'être aussi patriotique que religieuse : c'est le sujet de l'article intitulé *son cachet national*. Il est une suprématie que nous devons ambitionner comme race : celle du spiritualisme. « C'est pour faire triompher autour de nous le règne de l'esprit que nous avons été jetés sur ces plages d'Amérique ». Retenons cet avis : « Nos universités tromperaient l'attente de l'Église et l'instinct de la race, si elles ne se proposaient de discipliner des esprits et d'éclairer des consciences avant de forger des instruments de richesse ».

En voici le développement : « Les Universités sont des *oyers* de doctrine. Et la doctrine, qu'elle soit sacrée ou

profane, se compose de principes, d'énoncés, de démonstrations, dont la vérité rayonne au-dessus de toutes les frontières... Mais cette discipline générale n'exclut pas le souci d'une formation nationale. Les plus petites patries ont leurs cadres, leurs horizons, leur vie, leur âme, leur langage, leurs héros, leur histoire, leurs luttes, leurs problèmes, leurs intérêts, leurs ambitions, leurs aspirations. Ce culte de la patrie a sa place toute marquée dans la sphère où se meut l'Université catholique. *Du souffle patriotique qui anime l'enseignement naissent de grandes passions, des visions d'avenir, des résolutions de virilité* ».

Dans un cinquième article, Mgr Pâquet résume la pensée des supérieurs et des maîtres de l'Université Laval sur ses besoins. Elle se voit forcée de compter sur le public, non pas pour subsister, mais pour se développer. En tête des desiderata, vient la nécessité de donner au personnel enseignant des recrues qui aient fréquenté les plus hautes écoles de savoir : « Ce n'est calomnier ni notre pays ni notre race que de dire tout l'avantage d'études supérieures faites à l'étranger ». Des bourses pour nos jeunes étudiants à Rome rendraient de ce chef des services à l'enseignement de la philosophie, de la théologie et du droit canonique, pour ne parler que de ces matières.

La Faculté de Théologie a réalisé des progrès. Mais des cours spéciaux de patrologie et d'éloquence religieuse devraient s'ajouter encore.

Dans la Faculté de Droit plusieurs voix réclament « un cours où les principes du droit naturel, fondement du droit civil, seraient rappelés et commentés avec élévation et avec ampleur, et rehausseraient, dans l'esprit des étudiants, le concept de la loi et de la carrière légale ».

Une circulaire a saisi les anciens élèves de l'importance, pour la Médecine, de réorganiser et de compléter les labo-

ratoires dont on dispose déjà à l'Université. Et l'auteur pose un point de doctrine toujours opportun : « Développer la médecine dans le sens de l'analyse et de l'observation, la rattacher d'une part, par son sommet, aux principes d'une psychologie qui ne sacrifie rien des éternelles vérités du spiritualisme et de la morale. Voilà un double besoin de tout temps reconnu par l'Université, mais que les circonstances rendent de plus en plus sensible ».

La Faculté des Arts voudrait ajouter à sa section scientifique quelques chaires, outre celle de sociologie. Elle entend, grâce à de nouvelles ressources, étendre ses programmes à l'application des sciences physiques, mathématiques, chimiques, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Enfin, l'Université veut fonder une école normale de lettres, selon le vœu que publiait en 1903 M. l'abbé C. Roy. « Là, écrit Mgr Pâquet, pourront se former à l'enseignement secondaire nombre de jeunes professeurs incapables d'aller se perfectionner dans les écoles littéraires de France. . . . Cette fondation mettra l'esprit de notre jeunesse en contact plus immédiat avec les chefs-d'œuvre des vieilles civilisations. *Sans le déraciner du sol où il doit grandir, elle lui apportera toutes les clartés, tous les secours, tous les stimulants toutes les forces de croissance et d'efflorescence que peut fournir à la race franco-canadienne la richesse du génie latin.* »

Dans un sixième et dernier article, *Ses espérances*, Mgr Pâquet développe les motifs qui lui font espérer que l'appel des amis de l'Université Laval sera entendu.

Il y va d'abord de *l'intérêt public*. Le sens social s'éveille chez les nôtres. On aura vite saisi que « ce que les institutions enseignantes reçoivent en secours pécuniaires et matériels, elles le rendent, elles le dispensent sous une forme ennoblie ».

La loi de la *charité* est également en cause. A ce mobile

plus noble, les catholiques du pays ne voudront pas résister : « La vertu de charité n'a pas seulement pour objet de venir en aide aux personnes physiques. Il entre aussi dans sa fonction de soutenir les personnes morales, les œuvres, les institutions ».

Enfin, citant le Mandement collectif de Nos Seigneurs les Évêques de la province ecclésiastique de Québec, du 17 mars 1920, l'auteur conclut que rien n'est plus *patriotique* que de soutenir les œuvres où s'alimente la vie nationale. Or, « il se forge à l'Université, pour les luttes de l'Église, pour les revendications de la langue, pour la conservation de tout l'ordre social, des armes précieuses qu'il ne tient qu'à nous de rendre plus puissantes encore ». Nos compatriotes sont trop sagaces pour ne pas se convaincre que « l'argent donné pour les progrès de l'œuvre universitaire est un placement bien supérieur à ceux qu'effectuent, dans le monde des affaires, les financiers les plus habiles ».

On ne nous blâmera pas d'avoir ramassé en quelques pages ces deux appels distants de dix-sept ans, l'un de la plume d'un maître de nos lettres, l'autre d'un maître parmi nos théologiens. La manière québécoise s'y reconnaît; il n'en est pas de plus française, de plus conforme à la culture latine. Une idée générale précède. Vous en suivez les divisions, sans jamais perdre de vue le principe posé. Et vous vous félicitez de marcher dans une telle clarté. Française encore par la discrétion, la mesure, le tact. On vous épargne les rapprochements ou les contrastes que peuvent offrir d'autres centres. On ne semble pas avoir de peine à admettre que le bien se fait et se fera ailleurs. Et cela est bien humain, et cela fait justice de la légende qui veut que, sur le cap Diamant, on ait été plutôt concentrique dans ses admirations. Française encore, par une légitime fierté qui s'abstient de nous donner comme argument

décisif ce que déboursent pour leurs institutions les Anglais ou les Américains, et comme idéal à copier, les méthodes étrangères de culture supérieure. Une campagne de souscription en faveur de l'œuvre universitaire doit être entreprise. Rendons grâce à l'*École québécoise* : dans une entreprise où elle ne songeait guère à faire de la littérature, elle nous a donné pourtant un exemple de ce que ses traditions lui suggèrent en présence d'une question vitale : on peut trouver sa sérénité quelque peu olympienne, on ne peut s'empêcher d'admettre qu'elle a le sens des réalités. Elle est d'une sagesse qui peut agacer nos goûts d'action hâtive ; il faut admettre que, sauf sur des questions historiques, — où il est si difficile de se flatter d'avoir prononcé le jugement décisif — elle n'est guère obligée de revenir sur ce qu'elle écrit ou inspire.

Pour toutes ces raisons, il faut souhaiter qu'Alexandrie ne boude pas Athènes. Elles se complètent dans notre vie nationale et religieuse. Et je sais plus d'un professeur de l'enseignement secondaire des deux provinces ecclésiastiques qui applaudira à ce désir exprimé récemment par Mgr Gauthier, Recteur Magnifique de l'Université de Montréal, à Mgr François Pelletier : « Il est à souhaiter que nos professeurs des enseignements secondaire et supérieur, des deux sections de la province de Québec, aient encore plus de relations entre eux que par le passé ».

François HERTEL.

## NOTRE REVUE

---

Nos lecteurs nous rendront bien le témoignage que les exigences de notre revue ont été jusqu'ici plutôt modestes. Publiée d'abord à trente-deux pages, à une époque où le prix du papier pouvait être excusable, et considérée dès lors comme valant beaucoup plus que la modique somme d'une piastre qu'elle demandait à ses abonnés, l'Action française n'a cessé de progresser d'année en année. Elle a augmenté d'un tiers le nombre de ses pages, elle s'est adjoint de nouveaux et précieux collaborateurs, elle a varié et perfectionné sa rédaction, et bien que le coût initial de sa publication ait plus que doublé, son prix d'abonnement n'a pas été relevé d'un sou.

Comment parvenez-vous à rejoindre les deux bouts ? nous a-t-on souvent demandé. Nous esquivions ordinairement la réponse afin de ne pas avouer le vide qui se creusait dans notre caisse, espérant toujours que la hausse s'arrêterait et que nous arriverions enfin, grâce à de nouveaux et nombreux abonnés, à boucler notre budget. Mais la hausse, comme on le sait, ne s'est pas arrêtée, et nous attendons encore le millier d'abonnés que nous réclamions récemment. Devant ces faits, force nous est bien de nous résigner à la démarche dont nous avons toujours reculé l'échéance.

A partir donc de maintenant, l'abonnement à l'Action française sera de deux piastres (\$2.00) par année. Les nombreux amis que nous avons consultés sont d'avis que nous sommes encore loin de les faire payer trop cher. Habitué d'ailleurs à traiter nos abonnés avec générosité, nous ne pouvons abandonner cette tradition. Aussi, en retour de cette augmentation de prix, si légitime soit-elle, notre revue comptera, dès janvier, un plus grand nombre de pages; elle s'efforcera



surtout de devenir un organe de haute culture française, s'intéressant à tous les problèmes qui concernent notre race et orientant sa pensée et ses énergies.

Dans ce but nous avons demandé à l'un des membres de notre comité de rédaction de prendre la direction personnelle de la revue, de lui consacrer une part plus grande de son intelligence et de ses activités. M. l'abbé Lionel Groulx a bien voulu accepter notre proposition. Ce choix réjouira sans doute nos lecteurs. Il assurera à notre œuvre une vitalité nouvelle. Secondé par les collaborateurs actuels, comptant que d'autres, attirés par notre but, se joindront à eux, M. Groulx se met aussitôt à la tâche pour réaliser le programme que nous nous sommes tracé.

### CONFÉRENCES

Comme la chose a déjà été annoncée, notre série de conférences sera donnée cette année par M. Henri d'Arles. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de notre conférencier. Ceux qui l'ont lu connaissent sa haute culture et son remarquable talent de littérateur. Il a charmé l'an dernier nos auditeurs de la salle Saint-Sulpice, et c'est pour leur renouveler ce plaisir, pour leur permettre de le mieux goûter, que nous avons invité M. Henri d'Arles à donner cette année la série de nos six conférences. Le sujet sera : Nos historiens. Elles auront lieu dès novembre, le deuxième jeudi de chaque mois, à la salle Saint-Sulpice. Le prix des billets, tous réservés, est de \$2.50, \$2.00 et \$1.50. Ici encore nous avons pensé à nos abonnés. Puisqu'ils font partie de notre famille, il nous a semblé qu'ils avaient droit à quelque traitement de faveur. Il a donc été décidé de laisser à moitié prix nos billets de conférences, à tous ceux, anciens ou nouveaux, qui paieront, dès octobre, leur abonnement de 1921 à l'Action française. Nous leur remettrons, sur demande, une carte d'entrée.

## A TRAVERS LA VIE COURANTE

---

**Service postal** Le ministère des Postes est peut-être, de tous, celui dont la langue française a le plus à souffrir. Et, fâcheuse coïncidence, c'est le seul qui ait comme titulaire, à l'heure actuelle, un de nos compatriotes. Hâtons-nous d'ajouter que ses services pénètrent plus que ceux des autres dans notre vie quotidienne et l'exposent ainsi plus facilement à heurter nos droits.

Mais cela ne saurait excuser la situation intolérable que nous subissons. Maintes fois dénoncée, autant de fois « prise en sérieuse considération », d'après leurs dires, par les autorités supérieures, elle n'en persiste pas moins à ne pas changer. Quelle intervention aura enfin raison de la mauvaise volonté ou de l'inertie des chefs ?

**Intervention opportune** En voici une qui pourra au moins secouer quelque peu leur torpeur. « Comme vous l'avez sans doute observé par la correspondance que nous avons eue en ces derniers temps au sujet de la *Rente* », écrit le directeur de cette revue, M. Olivar Asselin, à l'inspecteur des Postes de Montréal, « les maîtres de poste ne motivent qu'en anglais le renvoi de la matière postale à l'expéditeur. J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'avenir nous ne tiendrons pas compte de ces indications et nous ferons remettre la matière à la poste ce qui ne sera certainement pas de nature à faciliter le service. Officiellement nous ne savons pas l'anglais. »

Une large publicité a été donnée à ce geste d'action française. Puisse-t-il déterminer de la part des revues soumises au même traitement une attitude semblable ! Le mieux serait qu'une entente eût lieu entre leurs gérants afin d'en arriver à une action commune.

**Protestations isolées** Plus d'une revue, en effet, proteste auprès du ministre, mais leurs voix isolées n'obtiennent qu'une satisfaction temporaire. La réforme essentielle, permanente, ne se produit pas. Ainsi le directeur d'une revue montréalaise recevait dernièrement d'un maître de poste du comté de Mégantic une de ces cartes si justement dénoncées par

M. Asselin. Il la retourna aussitôt avec cette note : « Veuillez donc envoyer des avis en français ». Mais la carte lui revint, accompagnée d'une explication du maître de poste. Il n'avait aucun des avis demandés. Une lettre fut alors adressée au ministre des postes lui-même, M. Blondin, qui répondit, par retour du courrier : « Je donne instruction immédiatement afin que ces cartes soient envoyées en français ». De fait, quelques jours plus tard, la carte désirée arrivait. Presque en même temps le sous-ministre des postes écrivait au directeur de la revue que le fonctionnaire négligent avait été averti de tenir constamment à la disposition de ses clients des cartes françaises.

Pour efficace qu'ait été cette intervention elle ne règle qu'un cas particulier, elle n'atteint pas le mal dans sa source. Seule une action concertée aura quelque effet. Nous souhaitons vivement qu'elle s'organise.

### *Boîte à lettres*

Puisque nous parlons des postes, un mot d'un sujet connexe. Les autorités postales, nous dit-on, essaieront bientôt d'obtenir que chaque maison, au moins dans les grandes villes, ait sa boîte à lettres. La question des inscriptions se pose alors. Nous en avons déjà parlé. Elle nous paraît importante.

Placée à un endroit proéminent, cette inscription attire les regards. Elle peut indiquer aux passants la nationalité des habitants de la maison, elle leur laisse du moins prévoir la langue en usage dans le quartier. Est-il raisonnable que nous nous présentions ainsi sous des dehors trompeurs ? C'est aux propriétaires sans doute que reviendra la charge de placer ces boîtes. Nous les prions instamment d'y faire poser l'inscription : *Lettres*. Et si quelques-uns manquaient à leur devoir, aux locataires alors de protester. De leur côté, les marchands de ferronnerie rendraient un réel service en s'approvisionnant maintenant de plaques françaises, en les réclamant sans tarder de leurs fournisseurs.

### *Pour survivre*

Signalons, en terminant, le discours prononcé au congrès des notaires par le bâtonnier de Québec. Nous avons déjà noté l'intervention courageuse de M. Ferdinand Roy dans une circonstance récente, en faveur des lois françaises. L'éminent avocat est revenu sur le sujet. Voici ce passage de son remarquable discours : « Sans développer une pensée que j'ai exprimée dans un autre dîner et dans une autre langue — je vous prie

seulement, vous nos collaborateurs, de tenir au moins pour suspects ces mots d'ailleurs vilains d'*uniformité* ou d'*uniformisation* des lois canadiennes, car ces mots, d'autant plus dangereux qu'ils sont prononcés par des hommes de bonne foi, représentent pour nous une très vilaine chose : il y a de belles morts, mais le suicide est laid et les nations ne périssent que parce qu'elles se suicident. Non. Façonnées sur notre personnalité individuelle et sociale, nos lois civiles françaises sont sacrées et il importe de bien faire entendre à tous qu'on n'y touche pas ». De telles paroles valent des actes. Elles rallient les soldats autour du drapeau menacé. Elles ébranlent l'audace des envahisseurs. Elles fortifient nos positions. Les répandre c'est accroître encore leur influence.

Pierre HOMIER.

8 septembre 1920.

---

## LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

---

*Notre mémoire* — On trouvera ailleurs les indications relatives à notre revue et à notre prochaine série de conférences. Notons tout de suite ici que l'*Action française* a cru devoir adresser au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à propos de l'enseignement du français et de l'anglais dans nos écoles, un mémoire dont les journaux s'occupent. Nous donnerons dans notre prochaine livraison le texte de ce mémoire. L'espace nous manque aujourd'hui.

\* \* \*

*A Chambly* — Le 19 septembre, au vieux fort de Chambly, l'*Action française* avait l'honneur de présider à l'inauguration d'une verrière magnifique, rappelant le passé de cet antique témoin de notre histoire. L'un de nos directeurs, M. Anatole Vanier, a pris la parole en notre nom et dit la signification de ce geste.

\* \* \*

*Les retardataires* — Un trop grand nombre de nos abonnés sont encore en retard. Nous les prions de solder au plus tôt leurs arriérés. Pour eux, c'est peu de chose; pour nous, c'est relativement énorme.

*Notre concours d'art dramatique* — Plusieurs écrivains nous ont déjà manifesté l'intention de prendre part au concours d'art dramatique que nous annonçons en avril dernier. D'autres peuvent encore s'inscrire. Nous les prions de se rappeler que le concours porte sur l'anglomanie, que \$350 sont offerts en prix, que les travaux devront être remis au secrétariat de l'*Action française* pas plus tard que le 1er juin 1921, terme du concours. Le jury du concours est composé de MM. l'abbé Olivier Maurault, Édouard Montpetit, Fernand Rinfret et Léon Lorrain.

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à nos bureaux.

\* \* \*

*Nouvelle collection* — Nous avons inauguré par la publication d'une *Méditation patriotique* — l'article très remarqué que M. l'abbé Groulx écrivait dans le *Devoir* du 24 juin — une nouvelle collection à 5 sous. Suivront : *les Mères*, de Fadette, *Notre idéal religieux et national*, de M. l'abbé Curotte, etc.

Nous prions nos amis de faire un beau sort à cette nouvelle collection. Elle peut être un excellent instrument de propagande. Au cent, \$4, au mille, \$35, port en plus.

\* \* \*

*Notre Almanach* — Nous sommes à préparer notre Almanach. Il paraîtra entre le 1er et le 15 novembre. Avis donc à tous les propagandistes.

En dépit de la crise du papier, nous n'avons haussé que de 5 sous le prix de vente au détail de l'Almanach. Les propagandistes bénéficieront de remises variant de 20 à 35%. L'Almanach, suivant les quantités achetées, se vendra :

- De 50 à 99 exemplaires, 20 sous;
  - De 100 à 499 exemplaires, 19 sous;
  - De 500 à 999 exemplaires, 18 sous;
  - De 1000 exemplaires en montant, 16½ sous.
- Remises spéciales au commerce.

On est prié de faire les commandes le plus tôt possible. Elles seront exécutées dans l'ordre de leur réception.

*Publications prochaines* — En dépit de la crise du papier, notre service de publications ne chôme point. Nous donnerons tout prochainement, à part notre Almanach, *Chez nos frères les Acadiens*, de M. l'abbé Émile Dubois, du séminaire de Sainte-Thérèse (impressions de voyage et récits historiques, 200 pages avec 10 hors-texte), à 75 sous, et l'édition de luxe de *Chez nos ancêtres*, de M. l'abbé Groulx, avec 60 dessins de McIsaac (112 pages, couverture en deux couleurs) à 50 sous.

\* \* \*

*Propagande* — Avec l'automne arrive la saison par excellence de la propagande. Que nos amis en profitent pour multiplier les abonnements à la revue et accélérer la vente de nos publications diverses.

Le secrétariat de l'*Action française*, 45, Immeuble de la *Sauvegarde* (Téléphone : Main 912) est toujours à leur disposition.

Jean BEAUCHEMIN.

---

## PARTIE DOCUMENTAIRE

---

### LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES FRANCO-CANADIENS DE LA SASKATCHEWAN

---

Voici le texte, emprunté au *Patriote de l'Ouest* du 14 juillet 1920, des vœux adoptés par le congrès des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan, tenu à Gravelbourg, au commencement de juillet :

1. — Cette convention réaffirme les droits des pères de famille à donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs propres croyances.
2. — Attendu que le français est la langue des découvreurs de ce pays et de ses premiers missionnaires, cette convention est d'avis que ces titres lui donnent des droits historiques indiscutables; elle demande à tous les parents et à tous les commissaires d'écoles de répandre cette vérité dans leur entourage.

3. — Considérant que la plus grande cause de mésentente entre les races française et anglaise au Canada réside dans le fait qu'elles ne se comprennent pas suffisamment, cette convention est d'avis que le français devrait être enseigné, concurremment avec l'anglais, dans toutes les écoles du pays.
4. — Les Franco-Canadiens de la Saskatchewan expriment leur volonté bien arrêtée de continuer à faire apprendre l'anglais à leurs enfants et affirment que cette langue est enseignée en conformité avec la loi dans toutes les écoles de la province.
5. — Les commissaires d'écoles franco-canadiens regrettent de constater les bien pauvres résultats donnés par la plus grande partie des écoles de la province et protestent contre le programme chargé imposé par le Département, programme qui est l'une des causes directes de la faillite de notre système scolaire.
6. — Cette convention demande de prendre les moyens de faire de la profession de l'enseignement une profession stable en établissant :
  - 1° Une échelle de salaires basée sur les degrés des diplômes.
  - 2° Un système de pension basé sur la durée des années d'enseignement.
  - 3° L'obligation pour les districts scolaires de bâtir des résidences confortables à proximité de l'école pour les instituteurs ou institutrices.
7. — Cette convention regrette que les concours régionaux tenus dans tous les inspectorats donnent trop de place dans leurs programmes aux travaux manuels, aux sports et aux travaux d'agrément et pas assez aux travaux intellectuels.
8. — Cette convention recommande d'établir des concours bilingues interscolaires.
9. — Attendu que l'étude du français n'est sanctionnée par aucun diplôme et que son enseignement est souvent, par ailleurs, une source d'ennuis pour les instituteurs, cette convention est d'avis qu'on devrait trouver le moyen de délivrer des diplômes français, ainsi que des prix, après un examen subi devant un comité désigné par l'exécutif de l'Association des commissaires.
10. — Cette convention recommande l'établissement d'associations de pères de famille pour promouvoir dans chaque district la cause de l'éducation.

11. — Cette convention recommande aux pères de famille de s'imposer les sacrifices nécessaires pour envoyer leurs enfants à l'école régulièrement.

12. — Les parents devraient s'efforcer de diriger quelques-uns de leurs enfants vers la carrière de l'enseignement, afin de remédier à la pénurie du personnel.

13. — Considérant que le Département de l'Éducation reconnaît les droits du français à l'école, ce Département devrait voir à l'établissement d'une école normale bilingue où se formeraient nos instituteurs et institutrices bilingues.

14. — Comme même conséquence logique, nous demandons au Département la nomination de deux inspecteurs, un pour le nord et un pour le sud de la province.

15. — Cette convention recommande que la prochaine convention des commissaires ait lieu dans une ville facilement accessible, telle que Régina ou Saskatoon, et que l'exécutif de l'Association des commissaires en fixe la date de concert avec l'exécutif de l'A.C.F.C.

16. — Attendu que l'influence de l'instituteur ou de l'institutrice sur la mentalité des élèves est une chose admise et incontestée; attendu que leur présence à la convention des commissaires ne pourrait qu'être profitable aux uns et aux autres : Cette convention invite son exécutif à adresser des invitations spéciales pour la convention prochaine aux membres de notre personnel enseignant.

17. — Attendu qu'un bon nombre de nos écoles changent très souvent d'instituteurs ou d'institutrices et que ce changement est très préjudiciable au progrès des élèves et à l'efficacité de nos écoles : cette convention invite les commissaires à faire tous leurs efforts pour garder le plus long temps possible leurs instituteurs ou institutrices : elle demande en outre à ces derniers de ne pas changer d'école tous les ans sans raison excessivement sérieuse.

18. — Résolu que les secrétaires des districts scolaires ou nissent au secrétaire de l'Interprovinciale une statistique de l'état scolaire des enfants franco-canadiens de leur district.

19. — Que les districts d'école fassent enseigner le français dans la première heure de la matinée ou de l'après-midi et donnent une demi-heure de plus de français prise sur la récréation du midi.